



Ouverture de la session 2019 de la Conférence du désarmement

Intervention en séance plénière de M. Yann HWANG Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement (Genève, 5 février 2019)

Monsieur le président,

La France s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne prononcée en début de session. Je souhaiterais y ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

Permettez-moi en premier lieu, Monsieur le président, de vous féliciter pour la façon dont vous conduisez les travaux de la Conférence du désarmement et il n'est pas trop tard pour vous présenter mes vœux de succès. Je voudrais vous dire très simplement, en ce début de session, que ma délégation est pleinement mobilisée pour contribuer aux travaux de la CD, dans un esprit ouvert et constructif. Nous revenons dans cette salle avec lucidité sur les difficultés que cette enceinte rencontre mais aussi pleinement résolu à soutenir les Présidences qui vont se succéder pour apporter notre contribution à ces travaux que nous continuons de considérer comme essentiels à notre sécurité collective.

Je ne vais pas revenir sur les positions de mon pays concernant la Conférence du Désarmement. Elles sont connues. Elles ne varient pas et n'ont pas varié. Sur ce point d'ailleurs, je dois dire que les développements intervenus sur l'environnement stratégique et sécuritaire ne peuvent que nous conforter dans nos certitudes. Elles avaient été exposées dans notre revue stratégique qui avait été rendue publique l'an dernier à la même époque et dont l'analyse reste pleinement valide.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous prenons acte de la complexité et de la détérioration de la situation internationale.

Nous le faisons par réalisme et avec la conviction que le multilatéralisme doit retrouver de son efficacité pour apporter une réponse, même partielle, à cette dégradation. Face à ce contexte incertain, la tentation de la résignation ou de l'inaction ne sont pas des solutions. Comme vous le savez, mon pays continue de contribuer activement, et de manière concrète, à la résolution des crises régionales de sécurité et au renforcement de la sécurité internationale. Ce qui nous empêche pas de croire fermement en la maîtrise des armements et au désarmement. Je souhaite d'ailleurs rappeler l'attachement de la France aux différents instruments en vigueur dans ce domaine, qui contribuent à

garantir la stabilité stratégique. Nous appelons à cet égard l'ensemble des parties à redoubler d'effort pour préserver les instruments de maîtrise des armements conventionnels et nucléaires existants.

À ce titre, avec ses partenaires et alliés, la France est parvenue à la conclusion que la Russie a développé un système de missile, le 9M729, qui viole le traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI). La Russie n'a pas répondu aux demandes d'explications ni aux appels à une application conforme du traité formulés de façon répétée ces derniers mois. La France regrette d'arriver à une situation dans laquelle les États-Unis ont dû notifier leur retrait du traité FNI. Nous appelons la Russie à utiliser la période des six mois ouverte par la suspension des obligations américaines prévue par le traité FNI pour revenir pleinement en conformité. Durant ce laps de temps, la France continuera à encourager un dialogue approfondi avec la Russie et à se concerter étroitement avec ses alliés de l'OTAN.

[La France encourage par ailleurs la Russie et les États-Unis à prolonger au-delà de 2021 le traité New Start sur leurs arsenaux nucléaires et à négocier un traité successeur.]

Monsieur le Président, chers collègues,

Soyons honnête : les processus de maîtrise des armements et de désarmement, pour contribuer à construire un monde plus sûr pour tous, ne pourront déboucher sur des résultats concrets que s'ils sont le produit de diagnostics véritablement partagés sur les sujets qui nous occupent. L'aporie que nous constatons ne pourra être surmontée que si nous y trouvons tous un intérêt partagé.

Car notre objectif collectif est bien de rendre notre environnement stratégique moins incertain et plus stable. Dans le passé récent, le désarmement a trop souvent été appréhendé de façon autonome, pour ne pas dire déconnectée, sans véritable analyse sérieuse et approfondie du contexte stratégique et du réalisme politique. Il doit désormais prendre pleinement en compte les réalités militaires contemporaines, les ruptures technologiques, les évolutions capacitaires et les nouvelles menaces. Nous pensons que rien ne sortira de cette enceinte sans cet effort nécessaire de prise en compte de toutes ces dimensions. Une approche simpliste du désarmement ne produira aucune avancée concrète.

Or, nous avons ici l'expertise nécessaire pour faire ce complexe travail d'analyse. Notre richesse, c'est avant tout cette expertise. L'an dernier, les cinq organes subsidiaires n'ont certes pas permis de lancer de grandes négociations sur un quelconque instrument. Mais ils ont permis d'avancer sur une compréhension commune des enjeux techniques sur chacun des thèmes traités. Ce n'est pas peu. C'est même très significatif. Nous restons convaincus que la frontière entre discussions et négociations est artificielle dès lors qu'aucun accord de désarmement ou de maîtrise d'armement ne sera conclu sans ce débat préalable visant à une compréhension partagée des enjeux. Nous souhaitons que cette expérience se prolonge et s'approfondisse cette année car il importe de transcender les clivages politiques qui reposent le plus souvent sur une confrontation improductive de positions de principe, et non sur la recherche d'un terrain d'entente dans l'intérêt bien compris de tous.

Monsieur le président, Chers collègues,

En ce début d'année, il est d'usage de dire que vous avez la délicate mission de remettre au travail la Conférence du désarmement. N'a-t-elle jamais cessé de travailler ? Adopter un programme de travail est un objectif louable mais nous connaissons la difficulté de la tâche. Nous étudions avec intérêt le projet que vous avez bien voulu nous soumettre et vous pouvez compter sur le plein

engagement de la France dans vos efforts visant à faire en sorte que cette Conférence renoue avec son mandat initial – la négociation d’accords multilatéraux de désarmement – en tenant compte des avancées et des acquis enregistrés ces dernières années. A cet égard, la priorité pour mon pays demeure le lancement sans délai de la négociation d’un traité d’interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (FMCT) sur la base du document CD/1299 et du mandat qu’il contient. Parmi toutes les avancées envisageables dans le domaine du désarmement, il s’agit incontestablement du projet le plus mûr, et dont la négociation est à portée de main, comme en témoignent les nombreux travaux approfondis accomplis ces dernières années dans le cadre des différents groupes d’experts sur le FMCT. Dans un environnement stratégique plus imprévisible et tendu que jamais, un traité cut-off, visant à plafonner les stocks actuels de matières fissiles utilisables pour les armes nucléaires, conserve toute son actualité et sa pertinence. Le FMCT constitue non seulement la prochaine étape logique, mais également une avancée incontournable et irremplaçable à tout progrès concret sur la voie du désarmement nucléaire.

Parallèlement aux efforts sur le programme de travail, le réalisme nous impose également d’explorer des solutions pratiques comme la poursuite de travaux dans le cadre d’organes subsidiaires thématiques. Les travaux conduits dans ce cadre l’an dernier ont permis des avancées substantielles très encourageantes. Elles ont notamment permis de transcender les débats procéduraux ou les affrontement politiques qui caractérisent malheureusement trop souvent cette enceinte, pour échanger, de manière plus sereine, sur les principaux enjeux techniques des différents sujets à l’ordre du jour. Une reconduction des ces organes subsidiaires permettrait par ailleurs de pallier le manque de continuité lié à la brièveté du cycle des rotations des présidences de la CD. Il pourrait donc permettre à la CD de renouer avec le principe d’un travail sur le long terme.

De même, ma délégation ne verrait que des avantages à ce que la cohérence entre les différents piliers de la machinerie du désarmement soit renforcée, en favorisant toutes les synergies possibles. Il peut s’agir par exemple mettre en cohérence les travaux de la 1ère Commission et la Conférence du désarmement (les travaux – sur le FMCT notamment – peuvent converger).

Il peut également s’agir de mettre plus encore de cohérence entre la Conférence du désarmement et l’UNIDIR. Sur ce point, ma délégation ne verrait que des avantages à ce que la CD puisse mandater l’Institut afin que celui-ci puisse produire des recherches susceptibles d’éclairer pleinement cette enceinte par le biais d’études et d’analyses sur les sujets que j’ai cités précédemment. Le but est de faciliter les négociations sur le désarmement en vue de renforcer la sécurité internationale, comme le prévoit d’ailleurs le mandat de l’UNIDIR.

Monsieur le président,

Vous pouvez compter sur le plein soutien et le ferme engagement de ma délégation pour poursuivre la réflexion sur ces différents points, et surtout pour contribuer à faciliter une poursuite des travaux de substance de la Conférence du désarmement le plus rapidement possible.

Je vous remercie./.